



AMBASSADE DE SUISSE
AU CANADA

OTTAWA 2, Ontario, le 10 août 1970
5, Avenue Marlborough

réf.: 522.0 - GD/mby

Service économique et financier
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Cours du dollar canadien

à	AL	FZ							
Datum	17.8)							21.8
Visa	h)							FZ
EPD		17.8.70		15					
Ref.		S.C.H. Ca. 121.0.							

Monsieur le Chef de section,

Par lettre du 3 juin dernier, je vous avais tenu au courant de la décision du gouvernement canadien de laisser librement fluctuer le cours de sa monnaie sur le marché financier international; j'avais à ce propos exprimé l'avis que la monnaie canadienne pourrait bien rester flottante plus longtemps que le Ministre des finances le laissait prévoir.

C'est bien ce qui s'est passé : malgré les pressantes démarches du FMI, très anxieux de voir le dollar canadien fixé à une parité déterminée avant sa réunion annuelle à Copenhague le 21 septembre prochain, le Canada fait la sourde oreille et il ne semble pas qu'il soit prêt à ré-assumer avant quelque temps toutes ses obligations selon les normes imposées par le Fonds.

Il faut en effet se rappeler que la monnaie canadienne est dans une situation sui generis en comparaison aux autres; elle dépend de très près de la situation économique aux Etats-Unis et d'autres facteurs extérieurs qui la rendent vulnérable. Il n'y a guère plus d'une année, le dollar canadien était menacé de dévaluation et devait être soutenu

-/-

- 2 -

par le Fonds; ces derniers mois, sa valeur avait tellement monté que la Banque centrale a dû déboursier d'énormes quantités de sa propre monnaie en échange de devises étrangères. Cette situation est dommageable pour les finances du pays et le corset trop serré que représentent les accords du FMI ne laisse plus respirer à l'aise la Banque du Canada. Comme l'écrivait la semaine dernière un chroniqueur financier :

"Canadian policy must be based on the realities of the exchange market and not on 25 year-old theories about what ought to happen".

L'on s'intéresse à Ottawa à la suggestion que les Etats-Unis ont faite au Fonds d'assurer une plus grande flexibilité aux règles en vigueur en faisant passer de 1 à 2 ou même 3 pour cent la marge de variation actuellement admise. Sur ce point, la position du Canada à Copenhague sera donc très proche de celle des Etats-Unis et s'opposera sans doute à celle des pays de la CEE, et particulièrement de la France, pour lesquels une plus grande flexibilité internationale serait nuisible à une intégration monétaire dans la Communauté.

Pour revenir à la date à partir de laquelle la valeur du dollar canadien sera de nouveau fixe, les autorités canadiennes ont déclaré que c'est la situation de la balance des paiements, du commerce et du marché financier qui déterminera quand et à quel niveau cette nouvelle définition sera arrêtée. Je suis d'avis que, tant qu'il existera un risque de voir la spéculation s'exercer sur la monnaie canadienne - et ce risque existe indubitablement en ce moment - et tant qu'elle ne se

- 3 -

sera pas fixée librement à un niveau que les autorités financières estiment être favorable, le dollar canadien restera flottant, quelles que soient les objurgations du bureau exécutif du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de section, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



cc: Division du commerce.